

COPIL VALORISATION DU FLEUVE CHARENTE

Juillet 2024



DIRECTION DE L'EAU, DE LA MER ET DU LITTORAL

charente-maritime.fr



la
Charente
Maritime
LE DÉPARTEMENT

I – Cadre de répartition des compétences sur le fleuve

- 1- Délimitation transversale et servitude
- 2- Entretien du fleuve et gestion des espèces exotiques envahissantes / nuisibles
- 3- Occupations du Domaine Public Fluvial

1- La délimitation transversale et la servitude



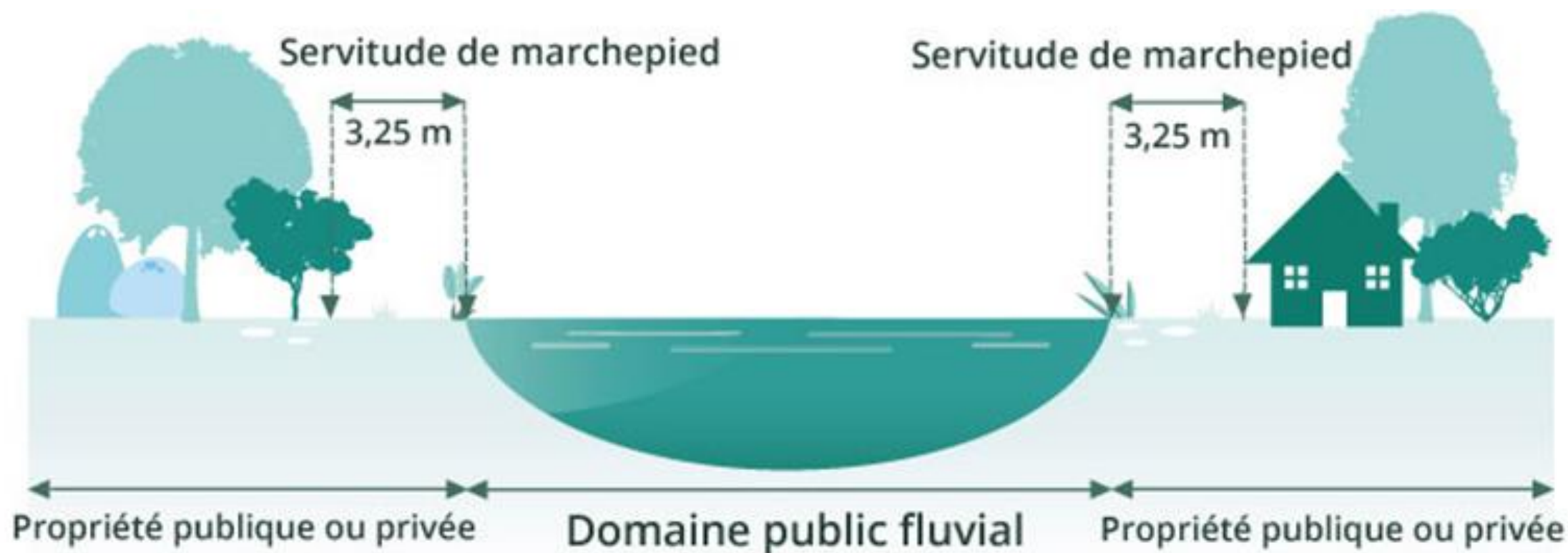
Cadre réglementaire issu du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP)



Limites du domaine Public Fluvial fixées par les plus hautes eaux avant débordement: le Département agit uniquement sur cette emprise pour assurer l'entretien permettant le libre écoulement des eaux en adaptation aux usages.



Les propriétaires riverains doivent se prémunir de l'érosion des berges et se protéger de l'effet des eaux (loi du 16 septembre 1807).



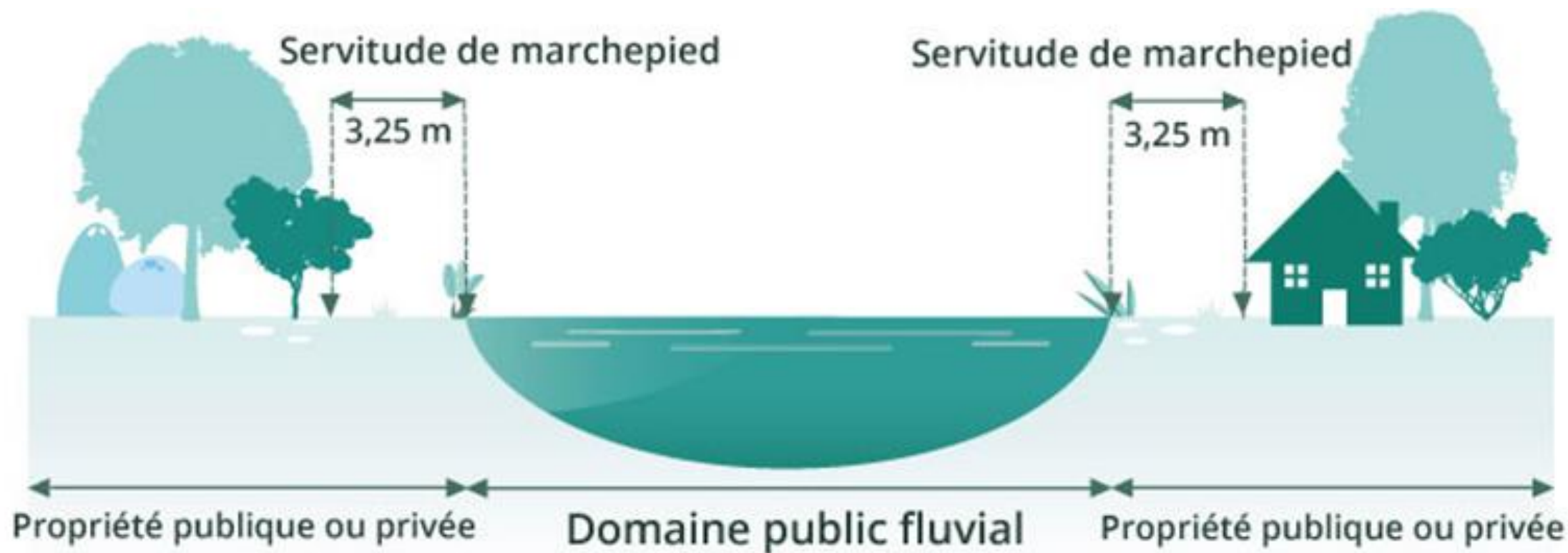
Focus sur la servitude de marche pied



Bande de 3,25 mètres de chaque côté du cours d'eau où les propriétaires riverains doivent laisser libre le passage des personnels chargés de l'entretien, promeneurs, pêcheurs. Les plantations y sont proscrites.



Usage réservé aux piétons (hors entretien). La randonnée le long des cours d'eau domaniaux est donc possible; ce n'est pas le cas des véhicules motorisés ou des vélos de manière générale.



2 - L'entretien du fleuve et la gestion des plantes envahissantes: la jussie

** Arrachage manuel annuel par l'équipe d'exploitation (1 ou 2 passages par an) + prestataire extérieur GREEN pour les zones très denses

** Évacuation des déchets vers un composteur agréé.

	Salignac-Saint-Savinien	Herbier Saint-Savinien	Herbier Taillebourg
2021	4640 kg		
2022	5080 kg		
2023	6200 kg	3820 kg	5960 kg

Herbier de Saint-Savinien



Avant



Après

- Les ragondins

** Campagne de piégeage annuelle par un prestataire extérieur

2020	432	Salignac-Saint-Savinien
2021	84	Opération sur points les plus fréquentés
2023	496	Bussac-sur-Charente et linéaire Taillebourg - Saint-Savinien
2024	En cours	

- L'érable Negundo

** Campagne annuelle (en régie) par la technique d'écorçage en mai et juin, abattage environ 3 ans après.

- Le suivi du patrimoine arboré

** Différentes expertises du patrimoine arboré menées par un prestataire extérieur

** Interventions en régie ou par prestataire extérieur pour traitement : abattage, élagage...

- Les postes de pêches

** Entretien tout au long de l'année des postes de pêches sur les linéaires identifiés.

3 - Les occupations du Domaine Public Fluvial

- Les occupations domaniales

** Le Schéma des Occupations réalisé en 2018 détermine les modalités des occupations.

** Objet d'une demande préalable du pétitionnaire

** Délivrance d'une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) donnant lieu au paiement d'une redevance

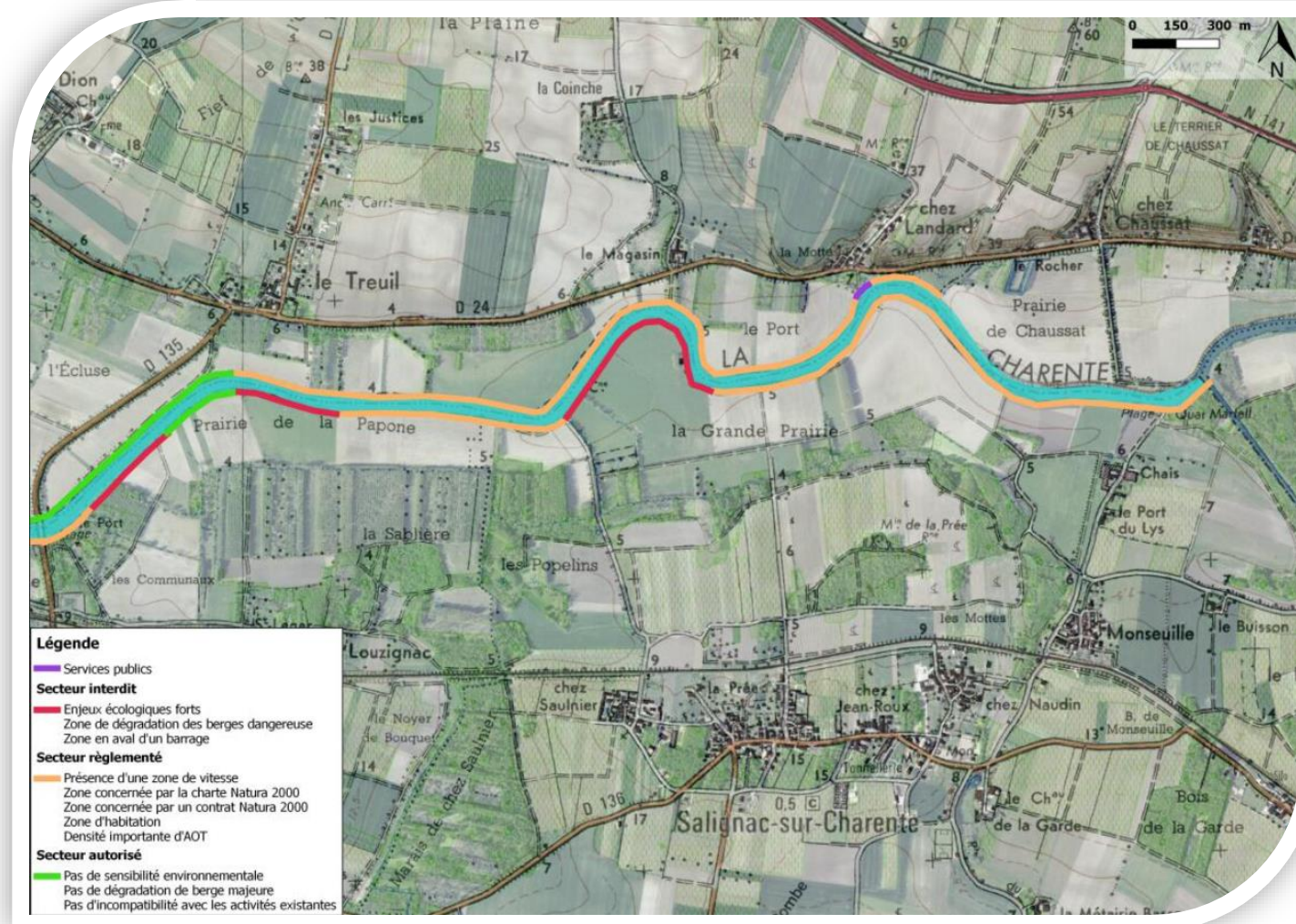
** Actualisation de la politique tarifaire en mars 2024 (2,5% du chiffre d'affaires)

- Les manifestations

** 3 mois avant la date de l'évènement

** Pour les demandes qui peuvent entraîner une entrave à la navigation: demande auprès des services de l'Etat.

** Une trentaine d'événements par an



Infrastructures publiques et accès au fleuve

1- Le cadre partenarial de valorisation du fleuve Charente

- ✓ Dispositions financières
- ✓ Etat des lieux des infrastructures réalisées et à venir

2- Synthèse financière

1 - Le cadre partenarial de valorisation du fleuve Charente

- Livre blanc signé en 23 mai 2022 avec les cinq intercommunalités riveraines
- Développement d'infrastructures pour promouvoir la destination touristique autour du fleuve en lien avec la Flow Vélo

Clés de répartition financière

- Maitrise d'ouvrage départementale des équipements publics réalisés sur la voie d'eau, avec participation de 30% EPCI/commune des coûts d'opération
- Maitrise d'ouvrage par les EPCI ou les communes pour les aménagements publics réalisés sur la partie terrestre, avec participation départementale de 30% des coûts d'opération
- Participation de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de l'itinérance fluviale.



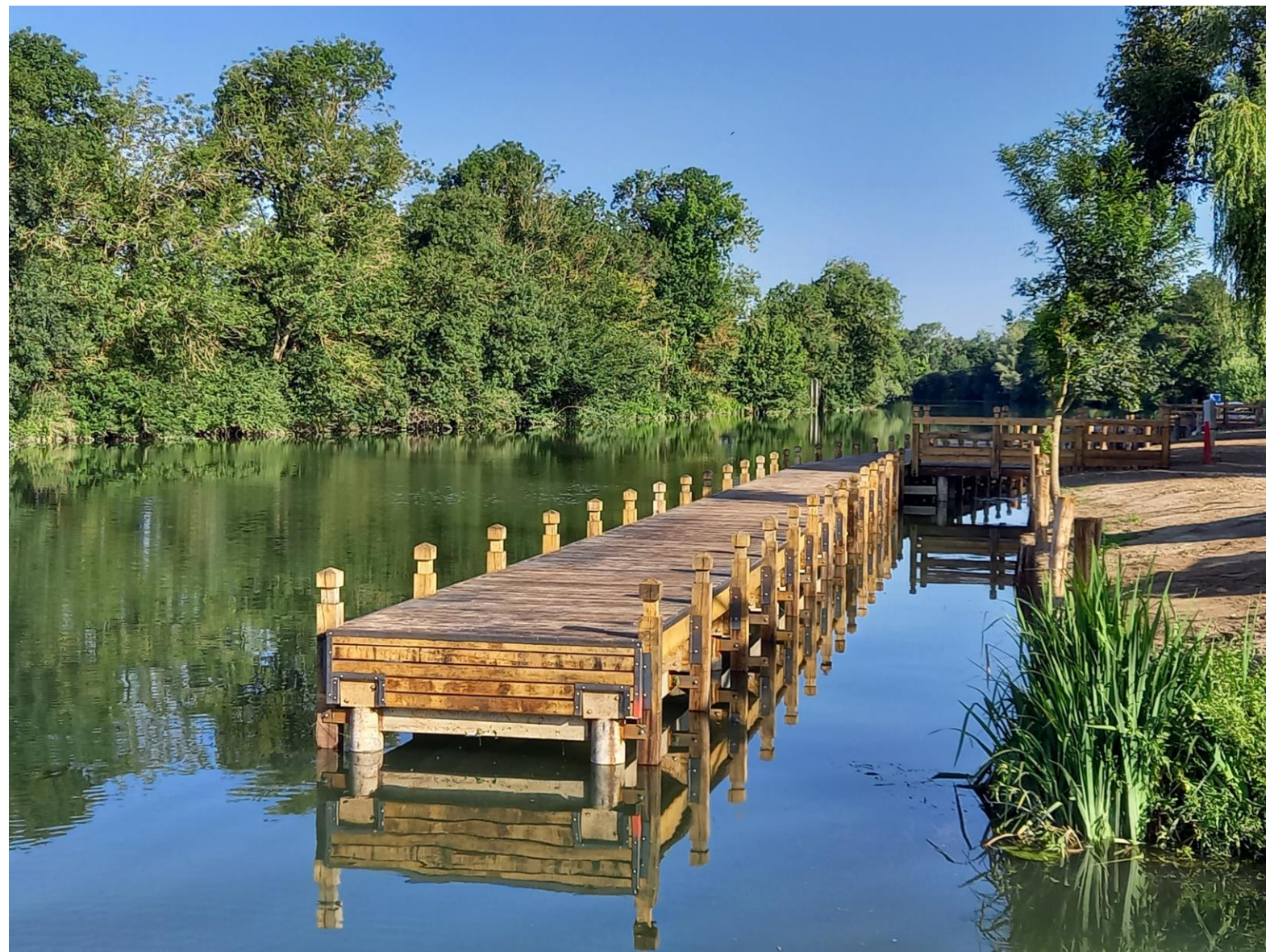
- Les Infrastructures réalisées

Les pontons fixes en bois :

Les Gonds - 2021

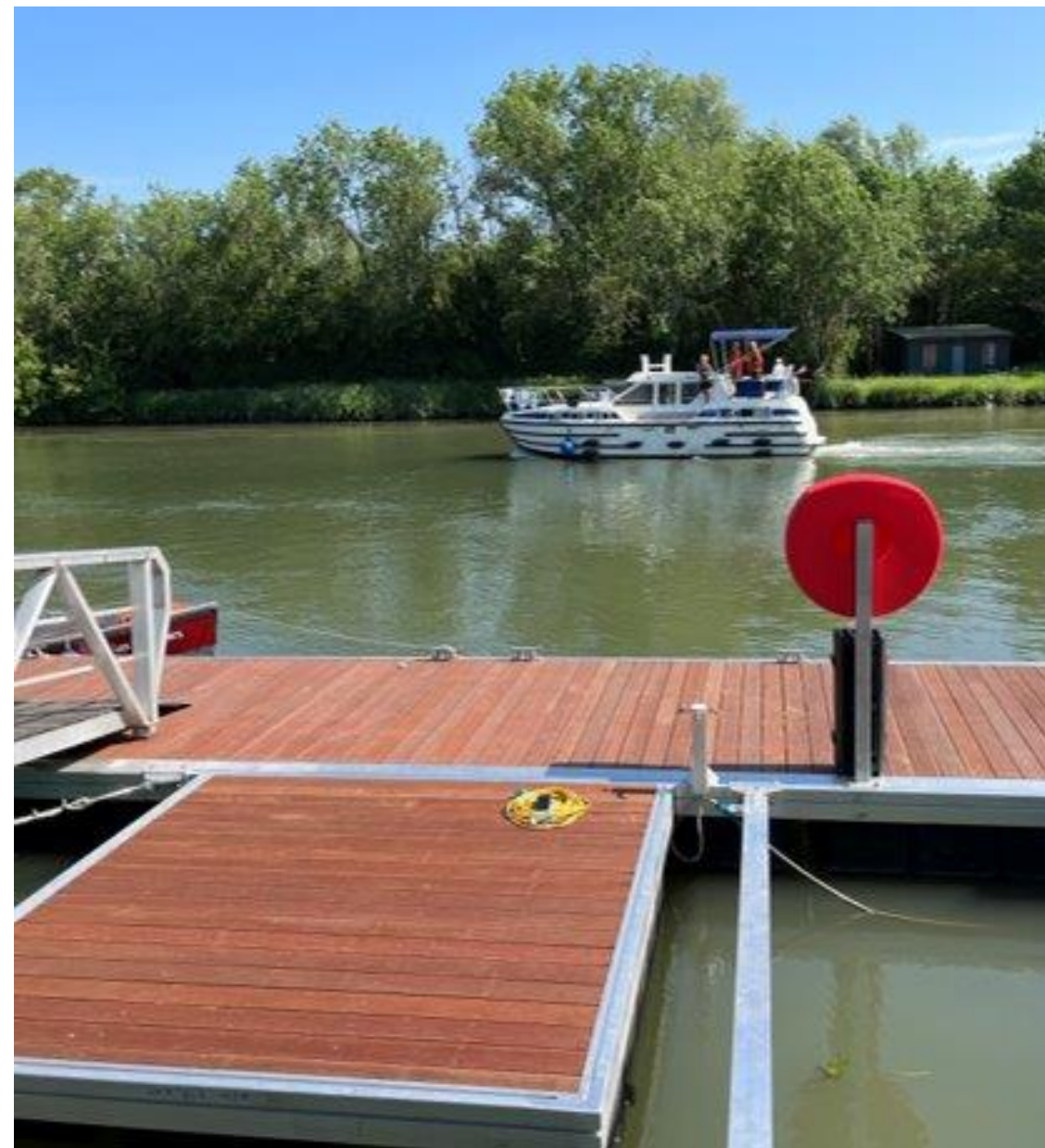






Les pontons flottants :

Port d'Envaux - 2021





Les Infrastructures à venir

- Travaux Juillet 2024

** Dompierre sur Charente: Ponton fixe en bois

** Saint-Savinien: Ponton flottant pour l'embarquement et le débarquement des bateaux à passagers et pour compléter la possibilité d'accueil de la halte

- Crazannes: projet de création de halte est au stade des études réglementaires (porté par la CDC Cœur de Saintonge).
- Tonnay-Charente: modernisation de la halte à l'étude

2 - Synthèse financière sur les voies d'eau

Territoires	Montant global	Subvention Régionale 25%	Montant restant	Reste à charge interco 30%	Reste à charge CD17
Chaniers	554 341 €	138 585 €	415 755 €	124 726 €	291 029 €
Les Gonds	212 935 €	53 233 €	159 701 €	47 910 €	111 790 €
Salignac	244 687 €	61 171 €	183 515 €	55 054 €	128 461 €
Port d'Envaux	51 311 €	12 827 €	38 483 €	11 545 €	26 938 €
TOTAL CD17	1 063 274 €				582 681 €

Projets en cours

Territoires	Montant global	Subvention Régionale 25%	Montant restant	Reste à charge interco 30%	Reste à charge CD17
Dompierre	331 847 €	82 961 €	248 885 €	74 665 €	174 219 €
Saint-Savinien	78 453 €	19 613 €	58 840 €	17 652 €	41 188 €
TOTAL CD17	410 300 €				215 407 €

Projections financières sur les voies d'eau 2025-2027

Territoires	Montant global	Subvention Régionale 25%	Montant restant	Reste à charge interco 30%	Reste à charge CD17
Crazannes	228 316 €	57 079 €	171 237 €	51 371 €	119 866 €
Tonnay-Charente pontons	632 272 €	158 068 €	474 204 €	142 261 €	331 943 €
<i>Tonnay-Charente cale (équipement communal, maîtrise d'ouvrage à acter)</i>	<i>251 440 €</i>		<i>251 440 €</i>	<i>75 432 €</i>	<i>176 008 €</i>
TOTAL CD17	1 112 028 €				627 817 €

Synthèse financière: dépenses sur la partie terrestre

Territoires	Montant global HT	Subvention CD17 30%
Saintes Aire de carénage Sanitaires Courbiac	175 831 €	52 749 €
Saint-Savinien Garde-corps pontons	11 999 €	3 599 €
Chaniers Borne électrique	19 671 €	5 901 €
TOTAL CD17	207 501 €	62 249 €

La Navigation sur le fleuve Charente

1- Le règlement Particulier de Police

2- Commission des navigants

3- Le fonctionnement du barrage de Saint-Savinien

1 - Règlement Particulier de la Police de la Navigation

Révision en cours suite aux demandes suivantes:

- Autorisation de canotage sur le bras amont du Moulin de la Baine à Chaniers - Autorisation donnée par la DDTM.
- Diminution de la zone de vitesse de Taillebourg (régularisation suite à erreur), panneau implanté trop en aval.
- Le nouveau règlement prendra en compte le traitement de l'aval de Tonnay-Charente jusqu'à Port des Barques.
- Limitation de la vitesse quais de Saint-Vaize à 5 km/h.

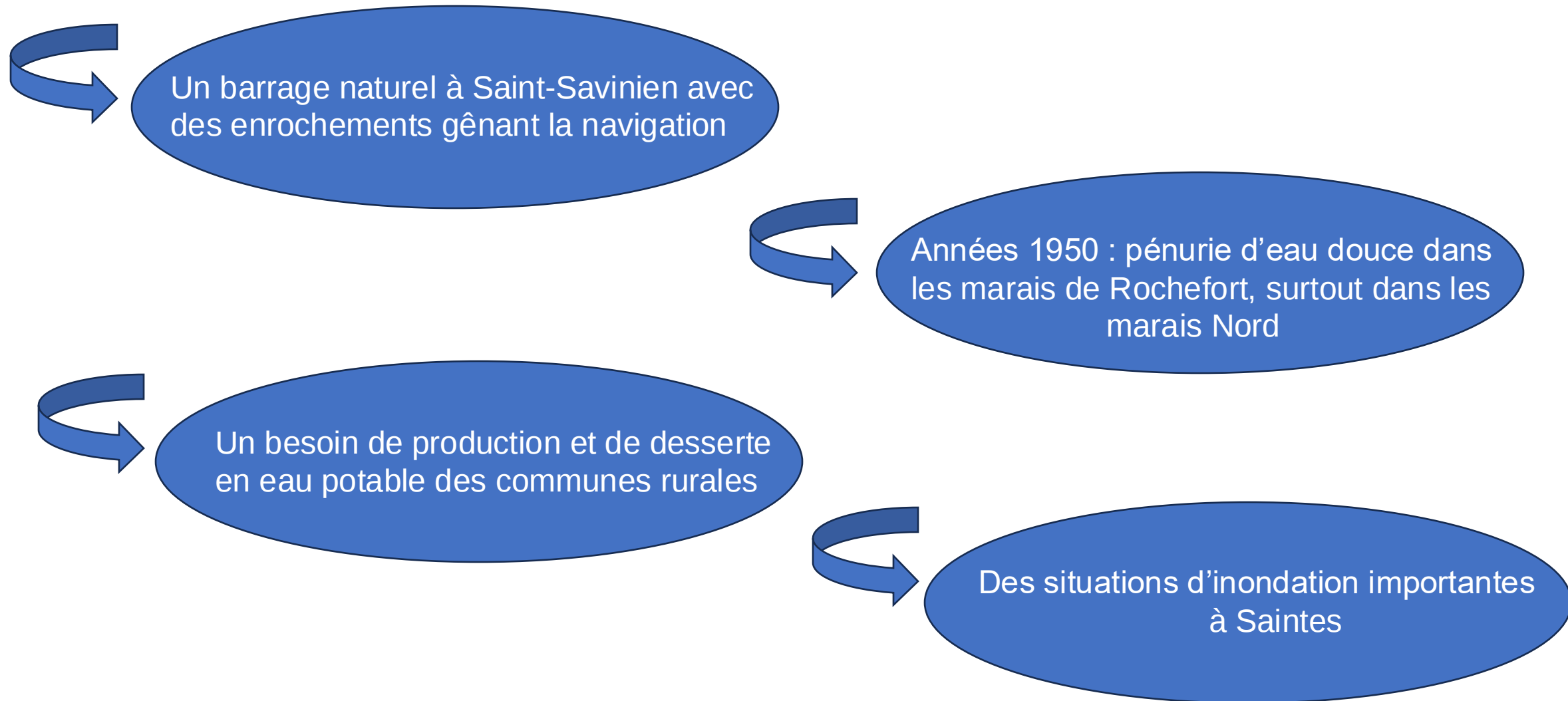
2- Commission des Navigants réunie fin 2023

- Présence des professionnels du fleuve : Locaboat, Inter-croisieres, Le boat, Le Bernard palissy III, Les Canotiers, La Cabane (Les Canalous absents).
- Nombre de passage aux écluses de La Baine constant (environ 240 bateaux par saison)
- Elaboration du guide des usagers en cours
- Développement de l'application Navi: aide à la navigation sur la Charente, téléchargeable gratuitement
- Projet de bornes à travailler (mode de fonctionnement, contacts avec IIBSN et VNF)

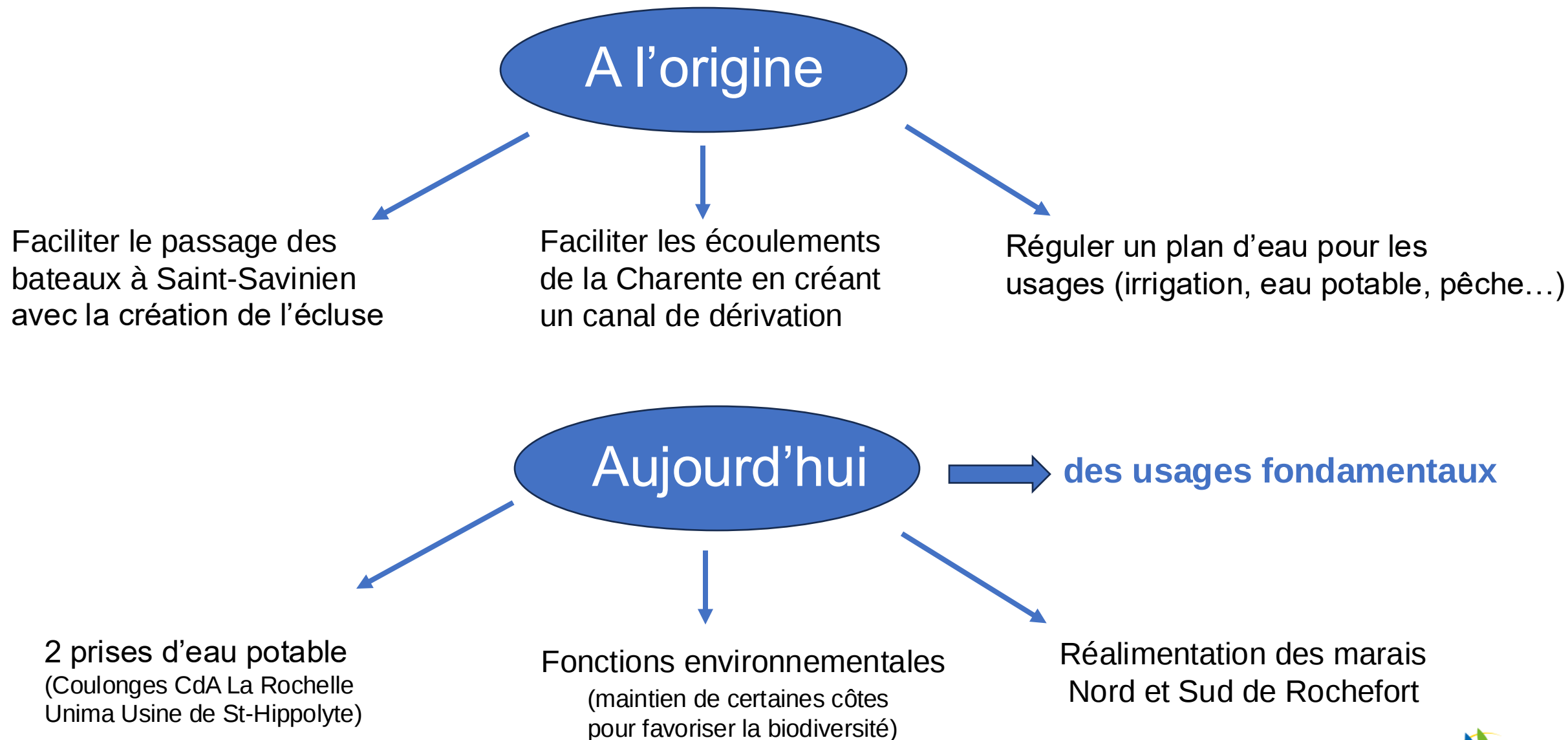
3- Le fonctionnement du barrage de Saint-Savinien



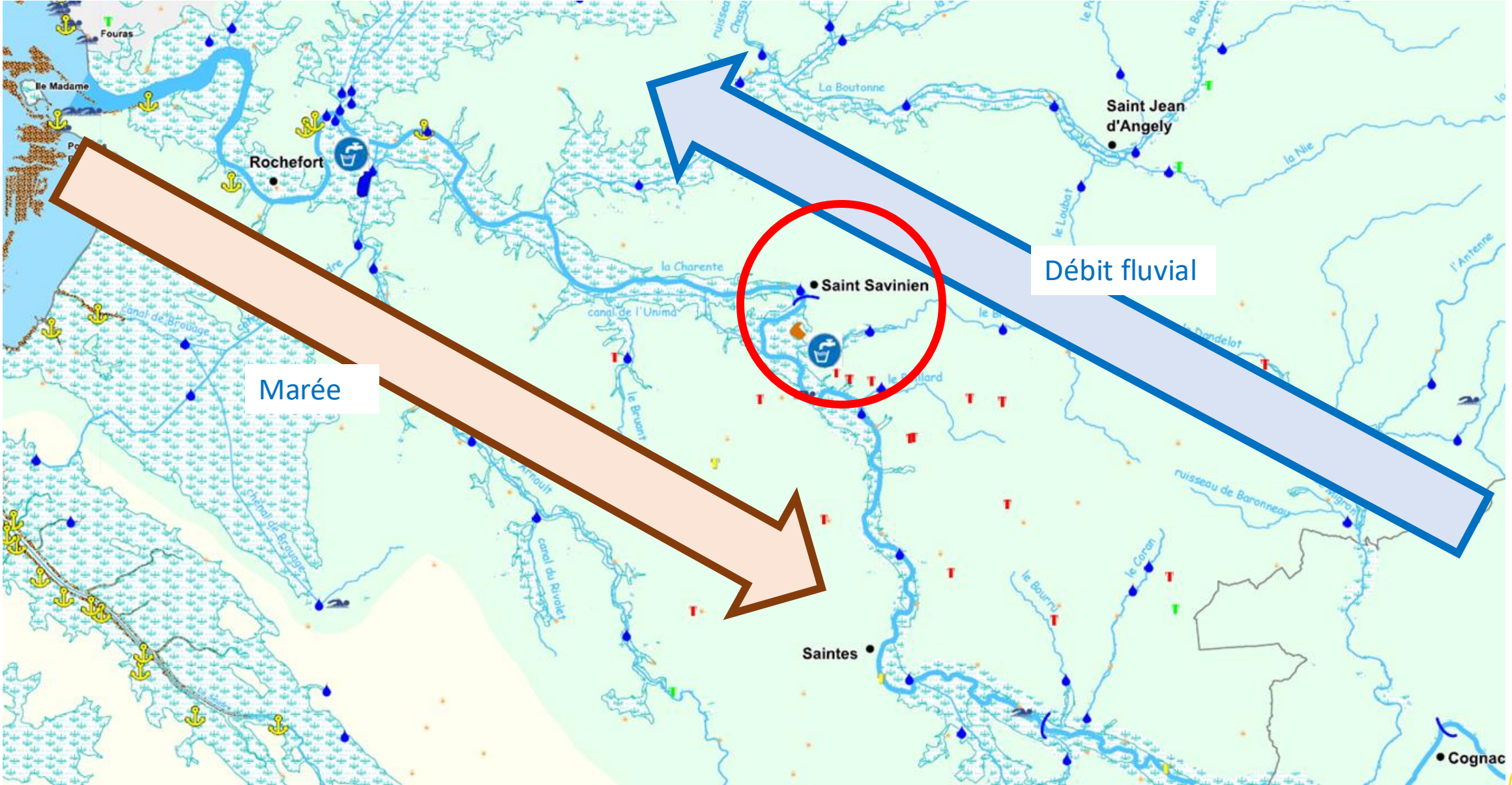
Origines de l'aménagement



Evolution des usages



Grands principes de fonctionnement



Equipements du barrage



Barrage mobile avec trois vannes :
- entièrement effaçables en cas de crue, gérées selon les conditions de marée et de débit
- ouverture des vannes de façon indépendante



CREDIT PHOTOS : DAMIEN FELLOUX - MUGARD



CREDIT PHOTOS : DAMIEN FILLOUX - MISAGO



Juillet 2023:
3 vannes du barrage
de Saint-Savinien
fermées



14/12/2023:
3 vannes du barrage
de Saint-Savinien
ouvertes

Les projets structurants du fleuve Charente

1 - Opération de dévasement

2 - Aménagement de la passe à poissons de La Baine

3 - Rénovation du barrage de Saint-Savinien

LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME AGIT [2019-2027] POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIODIVERSITÉ DU FLEUVE CHARENTE

Prévention Inondation | Eau potable | Biodiversité | Pêche & Navigation



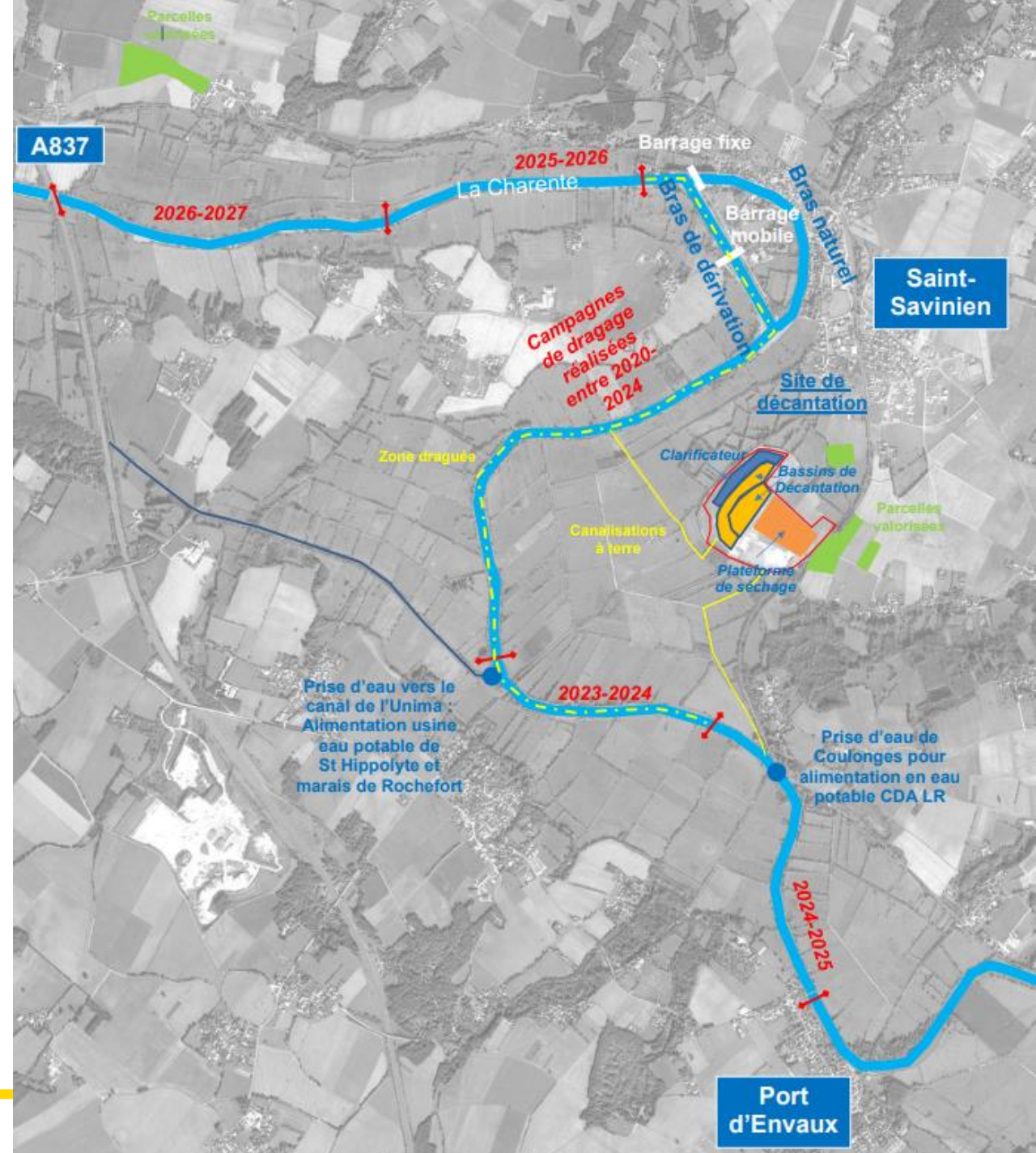
Le Département de la Charente-Maritime, propriétaire et gestionnaire du fleuve Charente est maître d'ouvrage de l'opération de dévasement de la Charente entre l'A837 et Port d'Envaux.

- Action du PAPI Programme d'Actions et de Prévention des inondations Charente & Estuaire :

Enjeu de lutte contre les inondations du fleuve.

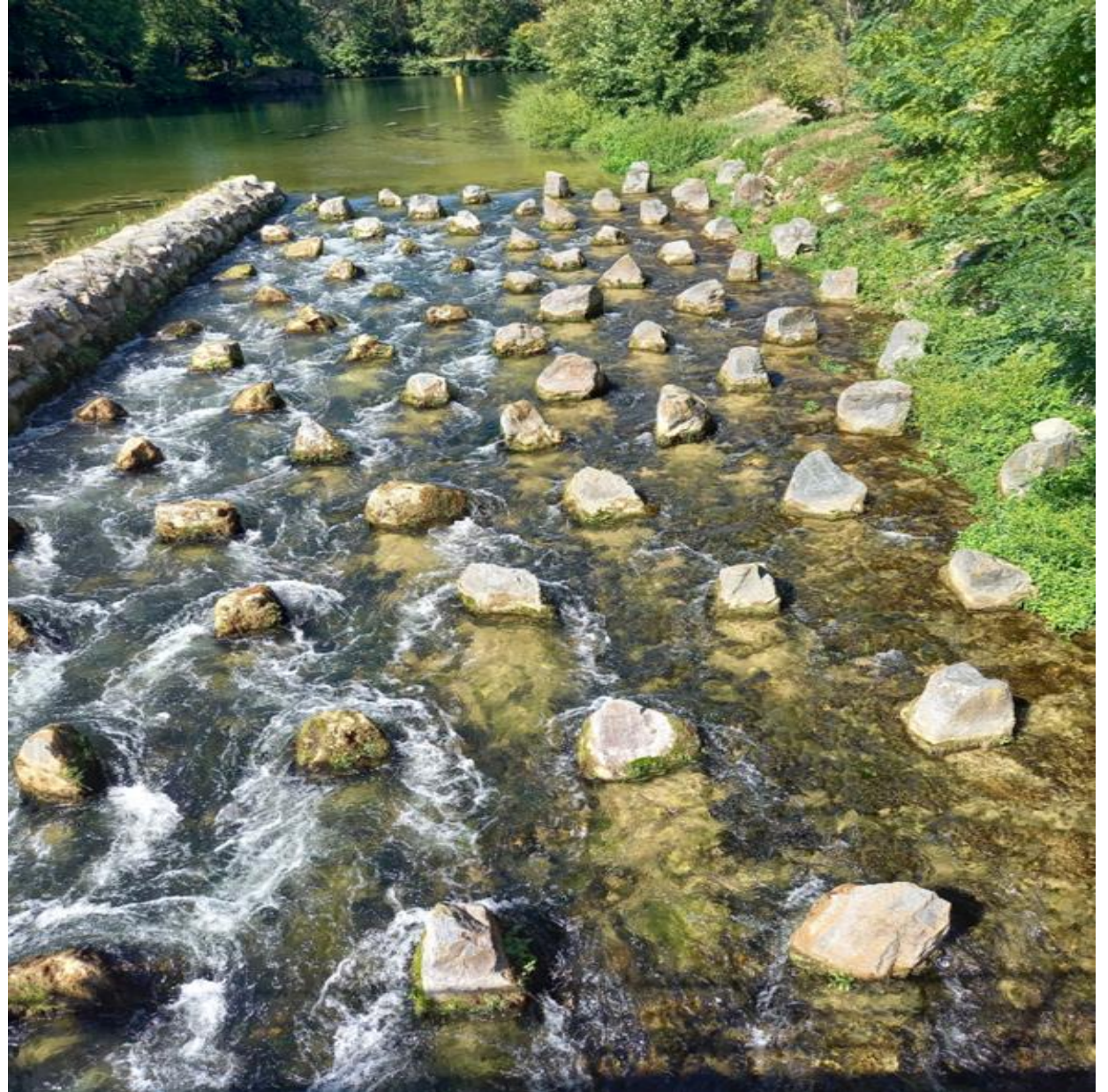
- Objectif :
Extraire 600 000 m3 de sédiments du fleuve dans le secteur de Saint-Savinien entre 2019 et 2027
Avancement de 60 %.
- Diminution des hauteurs d'eau lors des inondations:
4 cm à Saintes
8 cm à Port d'Envaux pour des très grandes crues
10 cm à Saintes
16 cm à Port d'Envaux pour les crues fréquentes.

Cette opération seule ne pourra résoudre la problématique des inondations, elle doit être associée aux autres mesures préventives.



2 - Aménagement de la passe à poissons de La Baine

- Aménagement d'une passe en enrochement en berge
- Déconstruction du barrage non fonctionnel
- Reprise des études phase PRO
- Travaux programmés été 2026



3 - Rénovation du barrage de Saint-Savinien

- ➡ 2024 : Construction d'un local de contrôle-commandes
- ➡ 2025 : Rénovation du barrage mobile et de l'écluse (4 ans de travaux)



Merci pour votre attention



charente-maritime.fr

